



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 13 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars, le conseil municipal, dûment convoqué en date du 9 mars 2023, S'est réuni à 20 heures 30 minutes en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 10

Etaient présents : M Maryannick GARIN, Mme Dylette THILL, M Gilles BERGES, M SAVEL Charles, Mme Sylvie ALDEGUER, M Didier SIRVEN, M Pierre HELSLOOT, M David BES, Mme Virginie HUGOUVIEUX,

Absents excusés : M René FAUVERGE, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER, Mme Eloïse DEGOUY, M Hervé CHASTAN, M Yanick ABADIE

Procuration: Mr Alain DEWAEGHEMAECKER à M Gilles BERGES

Secrétaire de séance : Mme Dylette THILL

Ouverture de la séance à 20h30

Election secrétaire de séance : Mme Dylette THILL est désignée secrétaire de séance

Le conseil municipal est invité à valider le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 février 2023 – aucune remarque – approuvé à l'unanimité

La DGFIP n'ayant pas validé les comptes de gestion à ce jour, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il retire les points 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour.

AFFILIATION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CDG 26

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment les articles 3 et 25,

Considérant que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Drôme dispose d'un service de remplacement dont l'objectif est de mettre à disposition des collectivités ou établissements publics du département des agents pour répondre à des besoins temporaires de personnel dans les cas d'absence de leurs collaborateurs ou pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activités,

Considérant que le Centre de gestion demande à la collectivité une participation forfaitaire relative aux frais de gestion, à raison de 10% sur la totalité des sommes engagées,

Considérant que la collectivité doit, dans certains cas, faire face rapidement :

- à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de temps partiel, maladie, maternité, congé parental, congé de présence parentale ou autres citées dans l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- à des besoins spécifiques.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- de recourir au service de remplacement du Centre de gestion de la Drôme autant de fois que nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de la collectivité les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel au service de remplacement du Centre de gestion de la Drôme, ainsi que toutes pièces administrative, technique ou financière, relatives à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De recourir au service de remplacement du Centre de gestion de la Drôme autant de fois que nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel au service de remplacement du Centre de gestion de la Drôme, ainsi que toutes pièces administrative, technique ou financière, relatives à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

Compétence DECHETS – CC DSP

Sur invitation de Monsieur le Maire, Madame Hélène MOULY, vice-présidente de la communauté de communes Drôme Sud Provence en charge du pôle Déchets Ménagers a présenté en détails le rapport d'activité de la revalorisation des déchets ménagers. Madame MOULY rappelle que la commission Déchets se réunit toutes les 7 semaines. Les Clansayais sont plutôt disciplinés dans l'apport de leurs ordures dans les différents conteneurs, il reste des efforts à faire afin de limiter les coûts. Un changement des conteneurs aux points d'apports volontaires est prévu prochainement par des conteneurs qui seront enterrés ou semi-enterrés.

CONTRAT de RELANCE et de TRANSITION ENERGETIQUE : suivi des projets.

Commission municipale « chemins de randonnées » Responsable Dyllette THILL, Sylvie ALDEGUER.

Un balisage et un fléchage de l'ensemble des sentiers sont en cours. Le sentier de silhouette en silhouette sera inauguré aux beaux jours. Les panneaux d'information seront installés en bout du parking du cimetière. Monsieur le Maire informe les élus de problèmes rencontrés avec une association de St Paul qui ne respecte pas les règles.

Commissions « espaces sensibles, « eau assainissement »

Monsieur Gilles BERGES informe les élus de la visite des stations d'épuration par le SATESE le mercredi 8 mars. La saulée n'a pas assez d'eau à la STEP du Village. Le champ d'épandage de la STEP des Grèses est encrassé, pour continuer d'assurer un bon fonctionnement, une intervention annuelle pendant 3 ans de l'entreprise CLARIS est nécessaire. Le devis pour un montant de 1 496 euros HT par an est accepté. Des échanges ont eu lieu avec les responsables « espaces sensibles » de la région et du département. Afin de faire un diagnostic des zones concernées, la commune devrait faire intervenir un cabinet. Le conseil municipal décide de temporiser.

Commission « voirie » « débroussaillage »

Monsieur Charles SAVEL présente les devis réalisés par l'entreprise BRAJA concernant les travaux relevés par la commission pour les chemins suivants : Chemin de Rosine, Chemin des Tamaris, Chemin Saint Ferréol, Chemin des Ammonites, Impasse du Poulailier, chemin Traverse de la Garde, Impasse des Terres Blanches. Le conseil fixera les priorités avec l'élaboration du budget.

Monsieur Charles SAVEL rappelle l'obligation de débroussailler autour des maisons. La collectivité est aussi concernée par cette obligation. La commission a repéré les zones communales à nettoyer afin de faire un plan pluriannuel.

Une consultation auprès des entreprises va être lancée.

Commission « village »

Monsieur le maire informe les élus que les travaux concernant l'aménagement du jeu de boule suite aux préconisations de la commission sont en cours.

Commission « Animation »

Les pompiers de Saint Paul Trois Châteaux souhaitent organiser un bal le 14 juillet à Clansayes. Les élus y sont favorables.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h00

La secrétaire

Dyllette THILL



Le Maire,

Maryannick GARIN

